

# Déchets - **STOP** aux dépôts sauvages !

Une hausse importante des dépôts sauvages a été constatée par les agents de collecte de la Communauté de Communes du Genevois, notamment à proximité des déchetteries et des conteneurs de collecte. Des moyens supplémentaires humains et financiers sont nécessaires pour nettoyer ces déchets qui ont un **fort impact sur notre environnement et sur la facture des contribuables**.

## De quoi parle-t-on ?

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des dépôts sauvages, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte. Les déchets constituent un danger sanitaire pour la population quand ils sont jetés sur la chaussée au mépris de toute considération de salubrité publique.

Pour éviter cette pollution, deux solutions :

- Pour les cartons, les encombrants (meubles, électroménagers...), les déchets verts : le dépôt dans l'une des deux déchetteries intercommunales à Neydens ou Vulbens.
- Pour les ordures ménagères ou les emballages recyclables : le dépôt en point de collecte. Si le conteneur est plein, il faut **se rendre dans un autre point de collecte** qui se situe généralement à moins de 500m...

Tout dépôt sauvage (dans la nature **ou au pied des conteneurs**) constitue une **infraction**. Les communes déposeront plainte et la police ou la gendarmerie procéderont à des verbalisations. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une **amende pouvant aller jusqu'à 1500€** selon la gravité des faits.